

**ACTIONS CATALYTIQUES
POUR LE PROGRAMME
CONJOINT CUA/OIT/OIM/CEA
SUR LA GOUVERNANCE DE
LA MIGRATION DU TRAVAIL
POUR LE DÉVELOPPEMENT ET
L'INTÉGRATION EN AFRIQUE
(ACTION JLMP)**

PROJET D'ACTION JLMP

En partenariat avec



Mise en œuvre par
giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

**Swiss Agency for Development
and Cooperation SDC**



Résumé

Le Programme conjoint sur la gouvernance de la migration de main-d'œuvre pour l'intégration et le développement en Afrique (JLMP) constitue une entreprise conjointe à long terme de la Commission de l'Union africaine (CUA), l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), en coordination avec d'autres partenaires pertinents opérant sur le continent africain, y compris les acteurs de la coopération au développement, les partenaires sociaux, les organisations du secteur privé et les représentants de la société civile. Il s'agit d'un instrument dédié à la mise en œuvre du 5^e domaine prioritaire clé de la Déclaration et du Plan d'action sur l'emploi, l'éradication de la pauvreté et le développement inclusif adopté par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement (UA/Assemblée/AU/20(XXIV)/Annexe 3, janvier 2015) à Addis-Abeba, en Éthiopie. Le JLMP rend également opérationnel le pilier sur la migration du travail et l'éducation du Cadre de politique migratoire pour l'Afrique et de son Plan d'action (2018-2030).

Le projet d'action catalytique du JLMP lancé le 1^{er} juin 2021 s'inscrit dans ce contexte, et s'articule autour du plan SS et S&E du JLMP, dans le but de contribuer à la gouvernance et à la réglementation efficaces de la migration et de la mobilité de la main-d'œuvre en vue de favoriser le développement durable, la croissance économique inclusive et l'intégration régionale du continent africain.


L'action JLMP sera mise en œuvre par l'UA, l'OIM et l'OIT, jusqu'en décembre 2024, ciblant stratégiquement cinq États membres de l'Union africaine (Cameroun, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Malawi et Maroc) et deux communautés économiques régionales (CER), à savoir la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) et le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA).




La stratégie du projet se fonde sur 4 piliers principaux, faisant du renforcement des capacités l'approche transversale:



Amélioration de la gouvernance et de la réglementation des migrations de main-d'œuvre dans certains États membres et communautés économiques régionales.




Amélioration de l'accès à un travail décent, protection sociale et reconnaissance mutuelle des compétences et des qualifications pour les travailleurs migrants africains, hommes et femmes.



Renforcement de la gestion des migrations de main-d'œuvre fondée sur des données probantes grâce à une utilisation accrue des données et statistiques ventilées.

Amélioration de la gouvernance, de la responsabilité et de la visibilité du JLMP.



Résultat 1: Renforcement de la gouvernance et de la réglementation efficaces de la migration et de la mobilité des travailleurs en Afrique

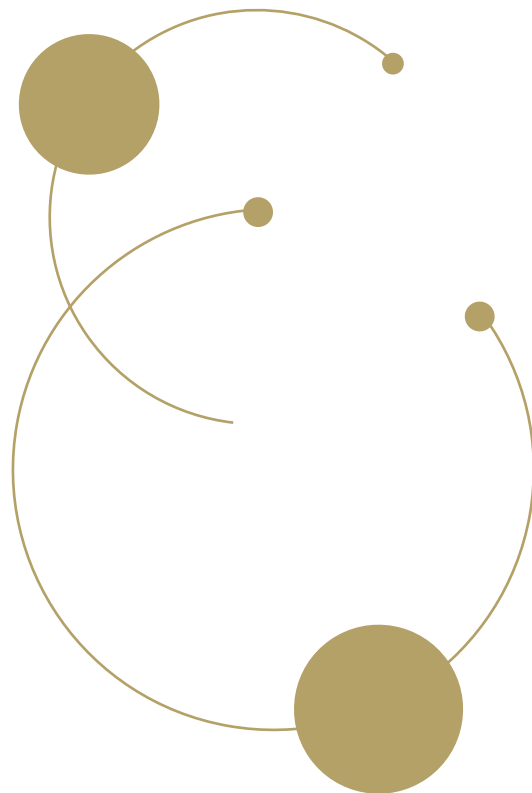
- Organiser les lancements nationaux du projet, avec la participation des principales parties prenantes;
- Fournir les orientations et l'expertise nécessaire pour l'élaboration de politiques/plans d'action en matière de migration du travail ainsi que des cadres juridiques dans les États Membres (EM) sélectionnés, en collaboration avec les communautés économiques régionales (CERs);
- Renforcer les mécanismes de coordination nationale dans les États membres sélectionnés, notamment la consultation tripartite et le dialogue social sur la migration de la main-d'œuvre;
- Soutenir l'organisation d'ateliers pour valider les politiques et les cadres juridiques, obtenir l'appui politique pour la mise en œuvre et explorer les voies de mobilisation des ressources;
- Organiser des ateliers de formation pour les structures nationales chargées de la migration de la main-d'œuvre, les décideurs et les praticiens au niveau des États membres sur la gouvernance et l'administration de la migration du travail, en s'appuyant sur la stratégie de renforcement des capacités du JLMP sur la gouvernance de la migration de travail en Afrique, en collaboration avec l'ARLAC, le CRADAT et l'ACLAE;
- Renforcer les capacités des partenaires sociaux, notamment en matière de négociation et de défense des intérêts, afin d'aborder et de faire progresser certains domaines thématiques liés à la migration des travailleurs;
- Organiser un atelier pour les agences d'emploi privées, les services publics de l'emploi et les inspections du travail sur le recrutement équitable et éthique dans 5 États membres sélectionnés;
- Offrir des conseils, l'expertise, le coaching et le mentorat aux points focaux des EM, en particulier les 5 EM pilotes, sur la migration de main-d'œuvre par le biais de la plate-forme d'assistance technique intra-africaine;
- Organiser des activités de suivi et de coaching/mentorat pour les institutions et les partenaires sociaux qui ont bénéficié des activités de formation et d'assistance technique.

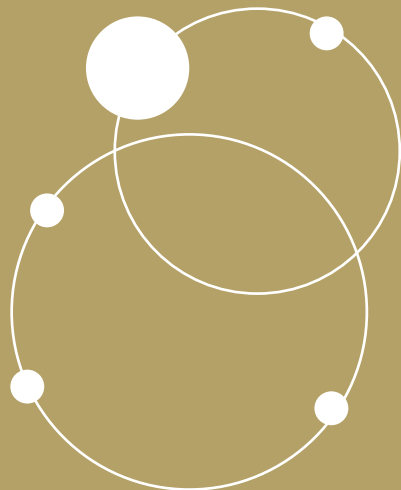
Résultat 2: Les travailleurs migrants dans les secteurs formel et informel, bénéficient d'un environnement de travail sûr et sécurisé, d'un accès à la protection sociale et d'une reconnaissance mutuelle des compétences et des niveaux d'éducation

- Mener une enquête et une étude qualitative en RDC et en Côte d'Ivoire sur les conditions de travail des travailleurs migrants africains dans les secteurs minier et domestique;
- Réaliser une évaluation rapide dans les EM sélectionnés et aider les travailleurs migrants de l'économie informelle à accéder à certaines formes de protection pendant et après les urgences sanitaires et les catastrophes naturelles;
- Soutenir la création de mécanismes d'établissement de rapports dans les EM sélectionnés en collaboration avec les organes compétents de l'UA, afin de révéler les violations des droits, la xénophobie, la violence, la discrimination et la stigmatisation;
- Renforcer les capacités des EM sélectionnés en matière de mesures unilatérales (fonds d'aide aux migrants), bilatérales et régionales visant la couverture sociale et la transmutabilité des prestations sociales aux travailleurs migrants dans les pays d'origine et d'accueil;
- Mener une étude sur la mobilité des compétences dans le secteur textile/agricole dans les États membres du COMESA, en mettant l'accent sur la mobilisation du secteur privé et des syndicats;
- Organiser une réunion consultative entre les entités régionales et nationales d'éducation/formation et d'accréditation établies pour discuter de la correspondance des compétences et des qualifications, en tenant compte de la reconnaissance mutuelle des compétences et des qualifications.

Résultat 3: Utilisation accrue de données et de statistiques ventilées sur la migration de la main-d'œuvre par les États membres et les CER pour la prise de décision, la planification, la formulation et l'application de politiques fondées sur des preuves

- Fournir une assistance technique et un soutien aux EM sélectionnés pour développer/établir des systèmes intégrés d'information sur le marché du travail avec des données sur la migration de la main d'œuvre ventilées par sexe pour une gouvernance efficace de la migration de la main d'œuvre en Afrique; mécanismes affinés de recherche de données;
- Organiser des ateliers de formation sur l'IMT et la collecte de données ventilées par sexe sur la migration de la main-d'œuvre (y compris les enquêtes sur les établissements), l'analyse et la diffusion et établir une liste minimale d'indicateurs sur le système d'information du marché du travail;
- Soutenir la gestion de l'IMT et des données administratives ventilées par sexe sur la migration de la main-d'œuvre dans les principales institutions du marché du travail (institutions de sécurité sociale, agences privées de placement, SPE, inspections du travail, etc.);
- Soutenir l'opérationnalisation de l'unité nationale de coordination de l'IMT intégrée au sein du ministère du travail;
- Intégrer le module de migration de la main-d'œuvre dans les enquêtes nationales de certains EM, qui seront adoptées par le groupe de travail technique de la SHaSA sur le SIMT et l'économie informelle;
- Contribuer au déploiement du module sur les migrants de l'enquête sur la sécurité sociale (SSI) pour collecter des statistiques à partir de sources administratives pour les travailleurs migrants dans un plus grand nombre de pays en Afrique et collaboration/extension à d'autres mécanismes de collecte de données de statistiques sociales en Afrique;



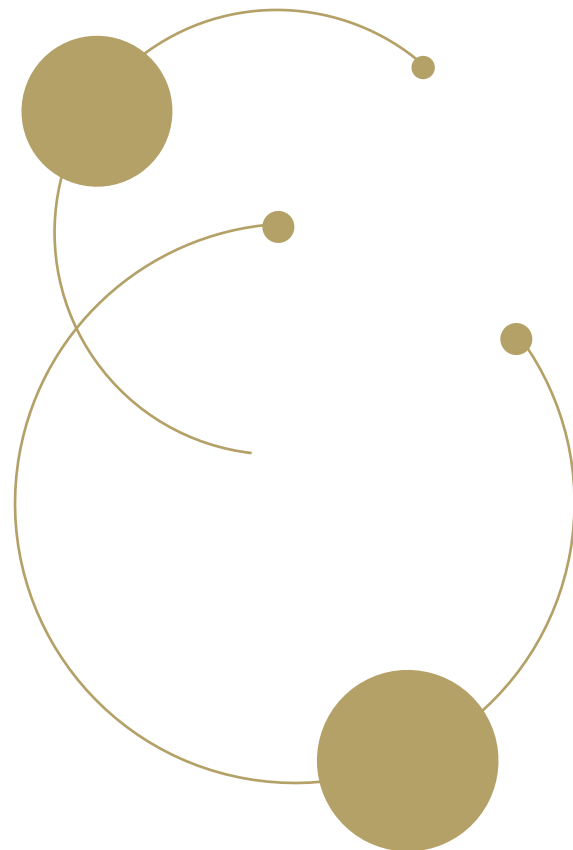


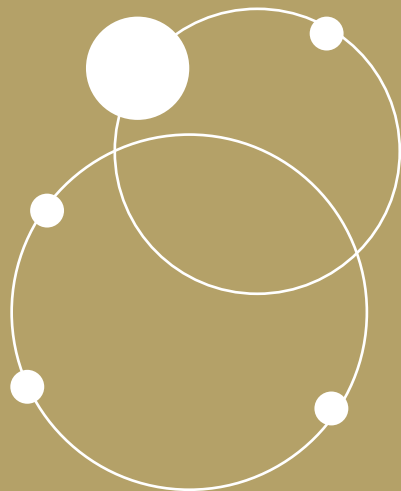
Résultat 4: Renforcement de la gouvernance, de la responsabilité et de la visibilité du JLMP

- Réviser et mettre en œuvre la stratégie de communication et de gestion des connaissances du JLMP; Réaliser une évaluation pour examiner/établir les bases et les objectifs du projet (phase de démarrage)
- Réaliser une évaluation à mi-parcours, une analyse coûts-bénéfices et des évaluations finales pour l'action JLMP;
- Réaliser une analyse de genre du JLMP au cours de la phase de démarrage du programme;
- Finaliser le cadre de performance du JLMP et établir un système de gestion et d'information pour un reporting efficace du programme;
- Diffuser les principales directives en matière de migration de main-d'œuvre, notamment les principes généraux et les directives opérationnelles de l'OIT sur le recrutement équitable et la définition des frais de recrutement et des coûts connexes, ainsi que les directives de l'OIM à l'intention des recruteurs de main-d'œuvre sur le recrutement éthique et le travail décent;
- Accroître la mobilisation des médias pour mettre en exergue la contribution positive des migrants au développement et promouvoir des reportages factuels sur les questions de migration;
- 5 EM et 2 CERs sélectionnés pour participer à la réunion du Comité technique;
- Les CERs de l'UA, les partenaires sociaux, les partenaires financiers et les 2 CERs sélectionnées participeront à la réunion du comité de pilotage.

Activités pour tous les États Membres de l'UA

- Développer et maintenir une base de données des points focaux sur la migration de la main d'œuvre dans les EM de la CER pour un partage efficace de l'information;
- Faciliter la réunion consultative régionale périodique conjointe des inspections du travail, des services publics de l'emploi et des agences privées de l'emploi;
- Soutenir la mise en place d'un mécanisme continental de coopération multilatérale en matière de migration de main-d'œuvre;
- Soutenir les réunions périodiques du mécanisme continental de coopération multilatérale en matière de migration de main-d'œuvre entre les États membres de l'UA et le CCG;
- Faciliter les relations entre la CUA et le Moyen-Orient et le CCG pour la coordination des missions diplomatiques, notamment autour du mécanisme de protection des travailleurs migrants africains;
- Organiser des événements de communication avec les principales parties prenantes et à l'occasion de la célébration de journées internationales clés;
- Diffuser les principales lignes directrices en matière de migration de main-d'œuvre;
- Aligner les interventions du JLMP avec les programmes et initiatives similaires.





Activités pour les CERs sélectionnées - CEEAC et COMESA

- Organiser une réunion consultative tripartite régionale périodique (au moins semestrielle), avec le concours des parlements régionaux et des institutions de dialogue social (Conférence des ministres du travail lorsqu'elle existe) et des processus consultatifs régionaux sur la migration de main-d'œuvre dans la CEEAC et le COMESA;
- Faciliter la consultation et renforcer les capacités des institutions de sécurité sociale et des ministères du travail pour l'élaboration de stratégies de protection sociale ou de feuilles de route afin d'étendre la protection sociale aux travailleurs migrants au sein de la CEEAC et le COMESA;
- Fournir une assistance technique ciblée pour soutenir la mise en œuvre des plans d'action/feuilles de route de sécurité sociale définis au niveau des CER;
- Soutenir les CER dans la sélection des métiers d'intérêt pour la migration et la mobilité et mettre en place des comités tripartites pour définir les processus d'harmonisation des compétences et de développement de profils professionnels communs;
- Aider les CER à adopter une législation, une politique, des lois types et des mesures administratives régionales pour mettre en œuvre des normes de qualification et de formation harmonisées.

Activités pour toutes les CERs

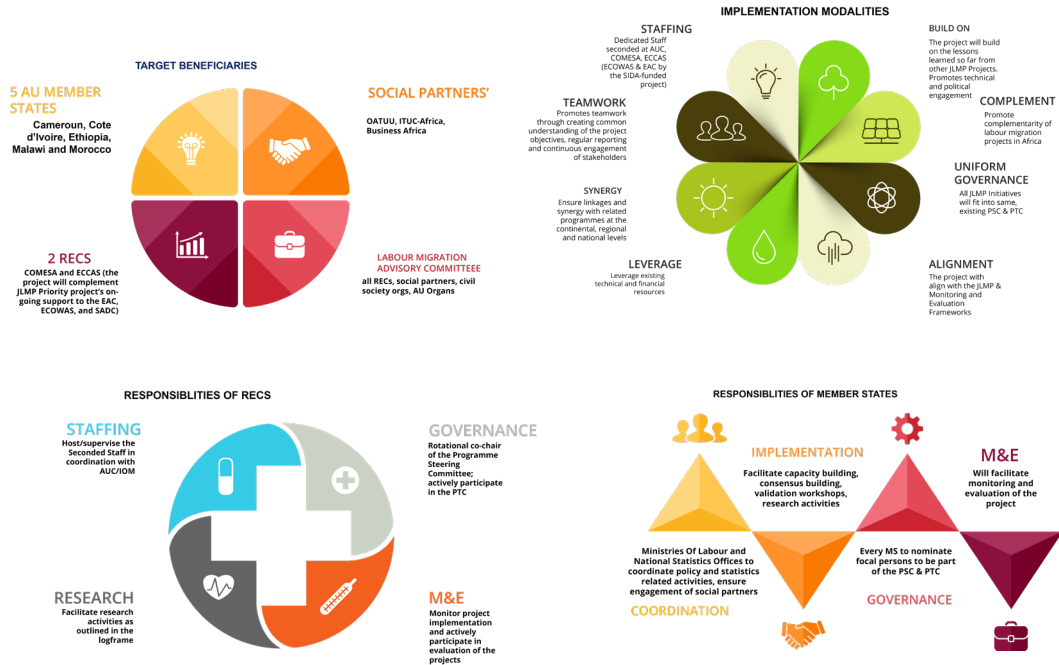
- Faciliter la collaboration et l'échange entre les CER pour discuter et travailler sur des questions communes liées à la migration de la main-d'œuvre afin de soutenir la libre circulation intrarégionale de la main-d'œuvre.

Activités pour le Comité consultatif sur la migration du travail (LMAC)

- Soutenir l'organisation des sessions annuelles du LMAC et la participation des membres du LMAC à différentes réunions et ateliers régionaux et internationaux.
- Soutenir la participation du LMAC aux sessions des organes politiques pertinents de l'UA (CTS, Conseil exécutif, Assemblée, PAP, ECOSSOC, Commission de Banjul, Comité d'experts sur les droits et le bien-être des enfants, etc.)

Principes directeurs du JLMP

- Respect des droits et de la dignité de l'homme et du travail – justice et équité;
- Participatif et inclusif;
- Sensible au genre;
- Approche globale du gouvernement;
- Approche globale de la société;
- Responsabilité collective.





Département de la Santé, des Affaires
Humanitaires et du Développement Social.

Siège de l'Union africaine
B.P. 3243, W21K19 Rue Roosevelt,
Addis Abeba, Ethiopie

Tel: +251 (0) 11 551 77 00

w: jimp.au.int/en

e: JLMP@africa-union.org

au.int

